

Quand le premier ministre va se lever ce soir pour voter en faveur de la résolution sur le projet constitutionnel de 1981, il ne sera pas seul à la Chambre des communes à le faire. Il sera appuyé par tous ses partisans libéraux de ce côté-ci de la Chambre ainsi que par les députés du Nouveau parti démocratique qui ont fait leur choix librement. Il sera également applaudi par des millions de Canadiens qui demandent que cette mesure soit prise.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Voilà pour ce canard.

Je voudrais parler d'une autre mauvaise nouvelle dont il a été question dans ce débat et qu'on a ressassée si souvent qu'on la croyait presque vraie. Selon cette nouvelle, une majorité de Canadiens déplorent que nous ayons pris l'initiative de proposer et de promouvoir cette résolution. Et bien, je ne vois personne qui frappe à la porte du Parlement pour demander que nous mettions un terme à cette entreprise. Personne ne vient me trouver dans ma province en me demandant de dire au gouvernement d'abandonner ce qu'il a entrepris.

La plupart des sondages effectués sur le sujet ont été manipulés. Ils ont été interprétés d'une manière injuste pour dire que les vues de nos concitoyens représentent l'opposition quand, en fait, elles expriment une préférence que nous avons et que nous partageons tous, à savoir qu'il vaudrait mieux faire ces changements avec le consentement de toutes les provinces. A cela, les Canadiens y croient, au même titre que le ministre de la Justice, que le premier ministre, et que moi-même. Il arrive toutefois que ce que l'on souhaite soit impossible. Nous aurions tort de continuer à croire que la majorité des Canadiens s'opposent à ce que nous faisons à propos de la constitution. Je pourrais donner les résultats d'un très grand nombre de sondages, mais cela prendrait trop de temps. Je trouve très intéressant de constater que dernièrement, le premier ministre de l'Ontario, qui appuie fermement...

● (1550)

Une voix: Et un compagnon de voyage.

M. MacEachen: Un député d'en face dit que c'est aussi un compagnon de voyage. Il appuie également l'adoption de cet ensemble de mesures. Il s'est présenté aux élections devant les Canadiens en faisant valoir qu'il appuyait l'ensemble des mesures proposées par le fédéral, et s'est ainsi assuré une majorité qui lui avait échappé deux fois auparavant.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Les députés d'en face trouvent cela très difficile à avaler. Nous avons justement présenté hier deux nouveaux députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre; un de l'Ontario et l'autre de l'Île-du-Prince-Édouard.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Les électeurs de ces circonscriptions de deux provinces très éloignées ont eu l'occasion de dire: «Non, arrêtez!» On imagine facilement que si nous avions perdu ces élections partielles, le chef de l'opposition aurait dit: «J'ai

maintenant une preuve évidente que vous avez tort de proposer une mesure à laquelle la population s'oppose.»

Hier, nous avons reçu les résultats du sondage Gallup effectué au plus fort de la prise en otage du Parlement, lorsque les députés de l'opposition officielle faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour signaler à la population du Canada qu'ils se livraient à des activités illégales et déshonorantes et détruisaient la Fédération. Le jour même où ils hurlaient leurs questions de privilège, la population répondait au sondage: «Nous préférons les libéraux. Nous les approuvons encore davantage qu'aux dernières élections.»

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Ne continuons donc pas à perpétuer le mythe que la majorité de la population s'oppose aux mesures que nous voulons prendre.

Je trouve renversant qu'on lance un autre canard selon lequel, en agissant sans le consentement des provinces, le Parlement du Canada crée un nouveau principe de confédération ou introduit un nouveau principe dans la fédération canadienne. Les premiers ministres demandent instamment qu'on n'entreprene rien sans leur consentement. Mais ce n'est pas le Parlement du Canada ni le gouvernement du Canada qui essaie d'introduire un nouveau principe dans la fédération; ce sont les premiers ministres et leurs partisans qui s'emploient à faire croire que la seule manière de procéder c'est en gagnant, d'une manière ou d'une autre, le consentement des provinces.

L'autre soir, au cours d'une émission radiophonique, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a dit qu'il fallait s'en remettre à la double majorité. C'est peut-être là sa préférence, mais je doute qu'il trouve beaucoup d'appui dans les précédents et dans les lois de notre pays. Hier, le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) a tenu les mêmes propos. Je renvoie ces députés au discours que le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor (M. Joyal) coprésident du comité mixte a prononcé. Ce discours est, à mon avis, l'un des exposés les plus lucides que j'aie jamais entendu à la Chambre des communes. C'est un modèle de clarté, d'information et d'analyse. Je le cite:

Pas plus d'ailleurs que le Parlement canadien n'est obligé de consulter et d'obtenir l'accord des provinces avant de présenter une requête au Parlement britannique. Le juge en chef de la Cour d'appel du Manitoba l'a fort bien expliqué et établi dans un jugement élaboré rendu le 3 février dernier. Mais bien avant que ce jugement ne soit rendu, les experts canadiens l'avaient déjà reconnu.

Si les députés veulent que je leur cite une autre autorité, je les renvoie à un ancien premier ministre du Canada, feu le très honorable R. B. Bennett qui, s'exprimant à la Chambre des Lords en 1946 a fait la déclaration la plus révélatrice et l'exposé le plus franc sur cette question que j'aie jamais entendus. Voici:

On a beaucoup parlé d'amendement constitutionnel pour savoir s'il s'agissait d'une mesure politique.

Il aurait peut-être ajouté autre chose s'il avait assisté au présent débat. Il a poursuivi en ces termes et je cite: